

Aménagement hydraulique : une nouvelle tranche



La tranche actuelle de travaux devrait s'achever en fin d'année. /Photo DDM.

Le président du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la haute vallée de l'Aude Pierre Bardiès a fait le point sur la tranche de travaux 2012 qui a débuté en avril et qui devrait se terminer à la fin de l'année, sur les bords du Sou à Saint-Martin-de-Villéréglan.

Pierre Bardiès faisait un tour d'horizon des secteurs traités

dans le cadre des restaurations des berges à Escouloubre sur l'Aude, Rouze sur la Bruyante, Pauligne, Donazac et Gaja-et-Villedieu sur le Verdeaux. Pour la suite, ce sera Quillan (hameau de Laval) et Saint-Julia-de-Bec sur le Saint-Bertrand, Saint-Hilaire et Ladern sur le Lauquet.

D'autres secteurs ont été trai-

tés en gestion régulière depuis 2006. Au total, ce sont 38670 m de rivière. Ces travaux, d'un montant de 450 000 € HT sont financés à hauteur de 90 % : Europe 50 % (225 000 €), Agence de l'eau 40 % (180 000 €). La participation du syndicat, qui compte 112 communes du Capcir au Razès, sera de 10 % (45 000 €).

Jeudi 4 octobre 2012.

COURNANEL

Les pompages dans la Corneilla interdits

La mairie rappelle à ses administrés qu'en cette période de sécheresse extrême avec un déficit pluviométrique de plus de 150 mm par rapport à l'année passée à la même époque, certains riverains de la Corneilla ont entrepris la construction de barrages en tous genres, afin d'effectuer des réserves d'eau pour l'arrosage de leurs salades et autres légumes de saison.

« Nous rappelons à tous les riverains que même si la propriété de la ripisylve s'étend jusqu'à l'axe du lit majeur du cours d'eau, il n'en demeure pas moins que tous les travaux en rivière (extraction endiguement, déplacement du lit majeur, exhaussement du sol), sont interdits et soumis à autorisation expresse des services compétents en l'occurrence la DDTM.

Dans le cas contraire, les propriétaires riverains sont informés qu'ils s'exposent à un contrôle de la police de l'eau, habilitée à verbaliser, si le constat est avéré.

Nul n'est censé ignorer la loi, mais nous avons pensé qu'une piqure de rappel était nécessaire ».